

Entre **engagement** et **refus** ?

Les **interventions militaires** des **gendarmes** pendant la **Guerre d'Algérie**

Arnaud Azéma

Étudiant en Master 2 d'Histoire, Sorbonne Université

« L'armée ne doit pas se servir de la présence ou du concours des gendarmes pour commettre des exactions ou des délits graves. Elle ne doit pas se croire couverte. Agir ainsi, c'est nuire, au fond, à la pacification⁽¹⁾ ». Le général Bézanger, en novembre 1957, est sans ambiguïté. Si la guerre d'Algérie marque une collaboration étroite entre l'armée et la gendarmerie, celle-ci n'est néanmoins pas facile. Pire, elle est rendue de plus en plus délicate au fur et à mesure de l'avancée d'un conflit qui démarre en 1954, alors que la France vient d'essuyer un échec cuisant en Indochine (1945-1954). Celui-ci eut un fort retentissement en Afrique du Nord en alimentant un profond sentiment d'humiliation chez certains militaires français.

L'Indochine a pourtant peu à voir avec l'Algérie. Colonie de peuplement, le pays compte près d'un million de « Français de souche européenne » pour neuf millions de « musulmans », pour reprendre les catégories d'alors. Ce déséquilibre démographique ajoute à une guerre de décolonisation une dimension passionnelle liée à la logique d'une Algérie française. En outre, proche géographiquement et administrativement, l'existence d'une gendarmerie organique est un bon indicateur

de la très forte prégnance française dans cette colonie. Présents dès l'expédition de 1830, on dénombre 124 ans plus tard 2 800 gendarmes départementaux et 1 150 gendarmes mobiles, appuyés par neuf cents supplétifs. Le rapport entre le nombre de gendarmes et le nombre d'habitants reste tout de même trois à quatre fois moins important en Algérie qu'en France⁽²⁾.

Une « assimilation » de la gendarmerie par l'armée (1954-1959)

La gendarmerie, dont les effectifs plafonneront à 13 000 hommes, est largement engloutie par les 500 000 hommes mobilisés par l'armée. Cependant, la « départementale » et la « mobile » ne sont pas logées à la même enseigne.

La « blanche » participe peu aux missions de combat. Le plus souvent, les gendarmes territoriaux sont appelés à appuyer les opérations de bouclage conduites par l'armée dans leurs secteurs. Comme le présente Emmanuel Jaulin, c'est souvent l'officier ou le gradé – commandant la section locale – qui apporte le renseignement sur la présence rebelle dans sa circonscription et

⁽¹⁾ Jean-Noël Luc (dir.), *Histoire des gendarmes de la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2016, p. 158.

⁽²⁾ Jacques Frémeaux, « La gendarmerie pendant la guerre d'Algérie », *Revue de la Gendarmerie nationale*, Hors-série n° 3, Histoire, 3^e trim. 2002, p. 85.

qui, ensuite, participe à l'action des troupes de ligne avec son expertise du terrain⁽³⁾.

La gendarmerie départementale fournit également son soutien aux opérations de bouclage *via* les Détachements opérationnels de protection (DOP). Les gendarmes des DOP, chargés d'introduire de la légalité dans les procédés d'interpellations et d'interrogatoires, sont impuissants face aux actions illicites des soldats, comme l'usage de la torture. Les *habitus* professionnels des deux armes se révèlent trop différents pour être compatibles, comme l'illustre cette citation du chef d'escadron Soulé rapportant que « les forces de l'ordre ont abattu 37 individus [et] de son côté la gendarmerie a appréhendé 29 musulmans »⁽⁴⁾.

De toute façon, l'affectation de la territoriale aux missions de combat est rejetée par l'armée, en général, comme par la gendarmerie, en particulier. La première juge la « départementale » trop procédurière et conséquemment faiblement efficace tandis que la seconde juge ces interventions contre-productives et chronophages. Par conséquent et selon les officiers supérieurs de la gendarmerie, elle doit se limiter à la « surveillance répressive » du territoire et à la collecte du renseignement. Inféodée et surchargée de travail, la « blanche » écope de tout ce qui n'intéresse pas directement l'armée. Cette dernière n'hésite d'ailleurs pas à parasiter l'action de renseignement de la gendarmerie, en récupérant les informations reçues avant le passage par les échelons gendarmiques.

De son côté, la gendarmerie mobile est intégrée aux dispositifs de l'armée et participe largement aux missions de combat – même si ce ne sont pas les seules missions de la subdivision. L'intégration est tellement poussée que l'attribution de tâches strictement semblables provoque la réprobation de certains officiers de la gendarmerie. Le capitaine Leveque (escadron 5/3 de Pontivy) constate, en 1958, que le statut de sous-officier des gendarmes n'est pas considéré dans l'attribution de missions jugées d'un niveau de « 2^{de} classe »⁽⁵⁾.

⁽³⁾ Emmanuel Jaulin, *La Gendarmerie dans la Guerre d'Algérie*, Panazol, Lavauzelle, 2009, p. 42.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 73.

⁽⁵⁾ Arnaud Azéma, *La Gendarmerie Mobile au milieu du XX^e siècle. L'histoire méconnue de militaires polyvalents et ductiles*, Master 1 sous la dir. de Jean-Noël Luc, Sorbonne Université, 2018, p. 58.



Les « moblots », du cœur à l'ouvrage.

À l'instar des unités de l'armée de terre, la gendarmerie mobile pallie les déficiences de l'administration coloniale, ici en construisant une école.

Source : (Général) Durieux Pierre (dir.), *Histoire de la Gendarmerie Mobile d'Île-de-France : du garde républicain mobile au gendarme mobile d'aujourd'hui*, vol. 1 (1830-1968), Paris, Ed. SPE-Barthélémy, 2006, p. 335.

Un exemple de cette interopérabilité se trouve dans le cas de l'escadron 4/4 affecté à la Mechta Kasbah. Ce dernier est assigné à des missions de combat et de protection de la localité, mais il sert aussi de palliatif à l'administration coloniale. L'escadron est relevé dans cette mission par une unité de l'armée de terre⁽⁶⁾.

Cette mise à disposition n'est pas sans déplaire aux officiers subalternes, puisque, comme l'explique le capitaine Oge (5/3 de Pontivy) en 1959, « la camaraderie des officiers de l'Armée envers ceux de la GM est très appréciée »⁽⁷⁾. Cependant, elle n'est pas – là encore – au goût des officiers généraux de l'institution militaro-policière, qui préféreraient voir ces effectifs alloués au renfort d'une gendarmerie départementale largement débordée.

Le meilleur exemple de cette fusion entre la « mobile » et l'armée réside dans la création des Commandos de chasse de la gendarmerie (CCG) ayant pour objectif d'« acquérir la valeur militaire du para en gardant la valeur morale du gendarme »⁽⁸⁾. Opérant entre 1959 et 1962 sur le modèle des Commandos de chasse de l'armée, les CCG sont une véritable force de contre-guérilla qui s'appuie sur un équipement léger et une forte mobilité pour évoluer en profondeur dans une zone rebelle (*katiba*). Ces unités d'une

⁽⁶⁾ (Général) Pierre Durieux (dir.), *op. cit.*, p. 335.

⁽⁷⁾ Arnaud Azéma, *op. cit.*, p. 58.

⁽⁸⁾ Colonel Allès, ancien commandant du CCG « Partisan Noir », cité par Emmanuel Jaulin, *op. cit.*, p. 208.

centaine d'homme sont très utiles dans la fixation et le harcèlement des *fellaghas*. Organisés au sein de l'armée, ces CCG essuient – eux aussi – la réprobation des officiers généraux de la gendarmerie nationale, qui jugent ces missions de combat incompatibles avec la mission traditionnelle du corps (occupation et conciliation des populations). Malgré les récriminations, six des dix commandos prévus furent créés.

Ces troupes sont composées de *harkis* (parfois des hors-la-loi repentis), encadrés par des gradés et officiers de la « mobile ». Ils démontrent la polyvalence de l'encadrement du corps. Le récent ouvrage de Pierre Bur⁽⁹⁾ en est un exemple frappant. Ces CCG peuvent se targuer d'une efficacité redoutable : 952 neutralisations de rebelles (tués ou prisonniers) au prix de quinze hommes⁽¹⁰⁾.

La gendarmerie à fronts renversés (1960-1962)

Alors que la « départementale » garde le même rôle durant toute la guerre, la « mobile » est redéployée dès la fin de l'année 1959. Elle fait maintenant face aux « Français de souche européenne » (FSE), de plus en plus mobilisés dans les villes après le revirement du général de Gaulle sur la question algérienne. La peur d'un abandon de l'Algérie par la France se transforme rapidement en une violence qui s'illustre de manière paroxystique lors de la « Semaine des barricades » à Alger (du 24 janvier au 1^{er} février 1960). Des Européens, issus pour beaucoup d'unités supplétives de l'armée, se retranchent sur le lieu-dit « Plateau des Glières » pour tenter de déclencher une insurrection puis font feu sur des escadrons de gendarmerie mobile venus les déloger. S'ensuit une fusillade – à l'initiative des insurgés – au cours de laquelle quatorze gendarmes mobiles périssent.

La Semaine des barricades ne marque pas qu'une cassure profonde entre les FSE et les gendarmes mobiles, elle ternit également les relations de ces derniers avec l'armée. Les travaux récents du lieutenant-colonel Mézières⁽¹¹⁾ ont documenté les craintes des « moblots » de l'époque : les parachutistes – chargés d'appuyer les



Les barricades à Alger (janvier 1960).
La population de souche européenne prend les armes à Alger face à la politique gaulliste et tue quatorze gendarmes mobiles en janvier 1960.
Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Semaine_des_barricades

gendarmes – ont clairement laissé la « jaune »⁽¹²⁾ se faire mitrailler avant d'intervenir. De manière générale, durant ce conflit, l'armée – proche des FSE pour une partie de ses cadres – prouvera sa partialité et son incapacité à maintenir l'ordre sans faire usage de ses armes (contre les musulmans).

Jusqu'à la fin du conflit, la « mobile » devient une force d'interposition entre les deux communautés, face à une possible guerre civile. Ce rôle fut d'ailleurs partagé avec les CRS. Le professionnalisme et la neutralité de ces forces entraînent d'ailleurs l'aliénation totale des FSE.

Le putsch des généraux illustre une différence fondamentale entre une partie de l'armée et la gendarmerie. D'un côté, la première est blessée de voir une victoire militaire – acquise au prix de pertes douloureuses – se muer en défaite diplomatique. De l'autre, la seconde s'acquitte sans passion de sa tâche, dans un légalisme immuable, comme l'explique le chef d'escadron Bernardeau en 1962 en indiquant que « la gendarmerie mobile est persuadée (et c'est vrai) qu'elle a sauvé le régime [...] ». Elle s'est distinguée en demeurant – pratiquement seule – fidèle au pouvoir »⁽¹³⁾. Il faut cependant

⁽⁹⁾ Pierre Bur, *Un képi malmené*, Paris, Selena éditions, 2018.

⁽¹⁰⁾ Emmanuel Jaulin, *op. cit.*, p. 210.

⁽¹¹⁾ Francis Mézières (lieutenant-colonel), *Alger, 24 janvier 1960 : Mythe du suicide de l'Algérie française (tome 2)*, Paris, Les Éditions d'Alésia.

⁽¹²⁾ Pour faciliter la compréhension du lecteur, la gendarmerie mobile sera nommée dans son acception classique de « jaune » alors qu'à l'époque, la couleur des attributs des « moblots » était le rouge.

⁽¹³⁾ Arnaud Azéma, *op. cit.*, p. 188.

nuancer ce tableau car la gendarmerie, comme le reste de la population, est divisée sur la question. La « départementale », composée de FSE et de *harkis*, voit d'un mauvais œil le revirement du président. Pourtant, elle ne rejoint pas les putschistes. La « mobile », moralement touchée par la Semaine des barricades, a sans doute moins de raison de soutenir un maintien de la présence française qui épuise les effectifs métropolitains.

En revanche, la « jaune » n'est pas exempte de critique. Elle avait déjà lâché prise en 1958. Trois ans plus tard, elle n'entreprend aucune action réelle contre les putschistes en se contentant d'une certaine passivité. Le général Tridon – qui argue avoir évité le bain de sang – fut d'ailleurs démis de ses fonctions pour ne pas avoir utilisé ses 18 EGM dans des actions de dégagement du Palais d'Été.

Par la force des choses, c'est la gendarmerie mobile qui reprend le pouvoir les 25 et 26 juin 1961 et qui, ce faisant, est donc associée au général de Gaulle aux yeux des putschistes et des Européens. Deux visions s'affrontent sur le comportement des gendarmes mobiles : celle des défaits, qui jugent que les gendarmes « bombaient le torse » ; celle des gendarmes qui s'estiment « correct, mais ferme »⁽¹⁴⁾. Difficile de faire la part des choses, mais puisque ceux-ci ont encore besoin des militaires, on peut penser que la conduite de la guerre les a obligés à une certaine modération dans la démonstration de leur victoire. Quoiqu'il en soit, la rupture est consommée.

Face à l'émergence de l'Organisation de l'armée secrète (OAS, tenue par les anciens putschistes comme le général Salan), la « départementale » et la « mobile » réagissent différemment. D'un côté, la « blanche » se trouve face à un dilemme terrible. Elle est composée d'unités organiques et à plus de 50% de souche européenne : il est donc très difficile pour ces hommes de mener une guerre face à leurs amis ou leur famille. Emmanuel Jaulin met en avant une forte propension à se laisser désarmer et à fermer les yeux aux moments des interpellations de FSE⁽¹⁵⁾. La subdivision se désagrège petit à petit. Personne ne se fait plus d'illusion : les Européens qui la composent ne songent le plus souvent qu'à rentrer en France et beaucoup de *harkis* donnent des gages au FLN en désertant.

⁽¹⁴⁾ Emmanuel Jaulin, *op. cit.*, p. 294 et 296.

⁽¹⁵⁾ Emmanuel Jaulin, *op. cit.*, p. 325-327.

La « jaune », quant à elle, est une cible pour les hommes de l'OAS. Son légalisme la désigne comme un ennemi prioritaire. Le général Salan ordonne même de « tirer à vue en tous lieux et à toutes heures sur ces individus ». Les CRS sont aussi visés, au même titre prétendu de « serveurs zélés du gaullisme ». Plus largement, ce sont les EGM venus de métropole – jusqu'à une trentaine d'escadrons simultanément – qui s'engagent dans la « guerre » face aux FSE dont les affrontements de Bab-el-Oued (23 mars 1962) sont le meilleur



Un gendarme mobile blessé à Bab-el-Oued en 1962. Un gendarme mobile blessé au visage durant les affrontements à Bab-el-Oued. Le casque Adrian (modèle 1926) et la tenue différencient les mobiles des corps de troupes, ce qui en fait des cibles aisément reconnaissables. Source : <https://ghostraider02.skyrock.com/3244601094-casque-mle-26-guerre-d-algerie.html>



Des gendarmes mobiles en position de tir à Bab-el-Oued. Face à une situation insurrectionnelle, les gendarmes mobiles assument des missions proprement militaires. Source : http://babelouedstory.com/bab_el_oued_photos/1918/1918.html

exemple. Selon Benoît Haberbusch la force de frappe est composée par la « mobile » qui s'appuie sur des éléments d'infanterie. Cet épisode de « guerre de rue », marque la fin du conflit. La GM est alors occupée à gagner la paix face à la politique désespérée de l'OAS⁽¹⁶⁾.

Une démobilisation manifeste : la difficile question de la militarité de la « mobile » durant la guerre d'Algérie

La gendarmerie mobile est partagée entre deux points de vue. Les capitaines et chefs d'escadron apparaissent, eux, largement volontaristes, animés d'une forte fibre militaire ; à l'image du capitaine Beaudonnet. Ces hommes, nés dans les années 1920, ont souvent un contexte personnel qui les lie à la pratique militaire. En revanche, les officiers généraux sont opposés à la « militarisation » du corps, sans doute pour préserver son indépendance, tout comme les gradés et les gendarmes qui paraissent adhérer avec réserve à l'image martiale du corps. Nombres d'officiers de la « mobile » laissent au début du conflit des témoignages de la teneur de celui du capitaine Beaudonnet. Notamment le capitaine Mercier (4/2 de Boulogne-sur-Mer) qui déclare en 1957 que « la vie trépidante et mouvementée qui leur [les gendarmes mobiles] est imposée n'est pas faite pour leur déplaire sur le plan des activités »⁽¹⁷⁾.

Cependant, l'étude des chiffres nuance sensiblement ce témoignage. La comparaison des départs entre les périodes 1958-1959 et 1963-1964 souligne, en effet, un nombre de départs trois fois plus important durant la première période. Entre 1957 et 1962, en moyenne, près de cinquante hommes quittent annuellement un groupe d'escadron qui en compte environ 350, soit 13 % des effectifs. Cette fuite est trop importante pour la stabilité de la subdivision et tous les escadrons étudiés finissent par la déplorer. Le capitaine Jarrier, dans un rapport spécial de janvier 1962 explique ainsi que « les éléments les plus capables vont en Départementale [...]. Seul l'encadrement en gradés est stable parce qu'il ne peut pas faire autrement. Si l'on donne trop de facilités pour quitter la gendarmerie mobile il est

à craindre que cet encadrement solide disparaisse à son tour »⁽¹⁸⁾.

Dans la veine des travaux d'Aurélien Hermellin sur la dichotomie entre fonctionnaires et militaires au sein de la gendarmerie⁽¹⁹⁾, on peut penser que les missions de la « jaune » sont à l'origine de ces nombreux départs. Tout d'abord à cause des pertes qu'elles entraînent. La « mobile » compte près de deux cents tués et neuf cents blessés⁽²⁰⁾ : un bilan assez significatif pour marquer chaque escadron. Ensuite, une foule de remarques, après les accords d'Évian, laisse entendre que le métier du « moblot » n'est pas – ou plus – celui de faire la guerre. Le chef d'escadron Bernardeau, (3/3 de Nantes) dénonce en novembre 1962 les hommes qui disent « regretter la vie militaire, l'exaltation des combats et de l'âme du chef », car, selon lui, ces remarques « sonnent faux ». Des déclarations plus réservées, comme celle du capitaine Gadais (4/2 de Boulogne-sur-Mer), en novembre 1962, constatent qu'« actuellement, chacun retrouve avec plaisir la vie normale du gendarme mobile ». Les missions de combat seraient devenues une tâche extraordinaire du métier de « mobile »⁽²¹⁾.

Enfin, un fort sentiment de discrimination se retrouve dans les archives des EGM. Le matériel est pointé du doigt car même dans des conditions de guerre, les « moblots » se sentent démunis, comme le relève amèrement celui qui note que « c'est sans doute une preuve de confiance de leur faire entretenir du matériel usé et périmé, mais quand même ! »⁽²²⁾. Les gendarmes n'ont pas de matériel militaire adapté en propre. Ils vivent avec les surplus de l'armée. Au niveau de l'équipement, nombres d'officiers se plaignent notamment d'utiliser encore l'antique casque Adrian. De plus, si les missions des « moblots » sont les mêmes que celles des militaires : « Ils n'ont pas les primes qui tombent sur les militaires en déplacements en AFN : “Les gendarmes ne sont-ils pas des militaires comme les autres ?”⁽²³⁾ ». Plusieurs mesures vexent ainsi un corps qui se sent déconsidéré.

⁽¹⁸⁾ *Ibid.*, p. 178-179.

⁽¹⁹⁾ Aurélien Hermellin, *La deuxième Légion de Garde Républicaine de Marche en Indochine, 1947-1950 : quelle guerre pour quels hommes ?*, Master 2, sous la dir. de Jean-Noël Luc, Sorbonne Université, 2017.

⁽²⁰⁾ Emmanuel Jaulin, *op. cit.*, p. 395.

⁽²¹⁾ Arnaud Azéma, *op. cit.*, p. 59.

⁽²²⁾ *Ibid.*, p. 58.

⁽²³⁾ *Id.*

⁽¹⁶⁾ Benoît Haberbusch, « L'insurrection de Bab-el-Oued en mars 1962 », *Revue historique des Armées*, 3^e trim. 2012, p. 55.

⁽¹⁷⁾ Arnaud Azéma, *op. cit.*, p. 56.

Mais c'est sans aucun doute l'impact sur la vie de famille qui est le plus difficile à supporter pour ces hommes. Contrairement aux militaires du contingent, 75 % des « moblots » sont mariés et ont en moyenne un enfant. La séparation familiale prend des proportions très importantes qu'un exemple permet de résumer : « Il n'y a plus de vie de famille pour le personnel des escadrons, et ce, pratiquement depuis 1953 »⁽²⁴⁾, écrit le capitaine Delort (5/9) en 1961. Les chiffres appuient cette déclaration. Durant la période de la guerre d'Algérie, les unités sont déplacées entre 230 et 280 jours par an. C'est d'ailleurs cette dimension familiale – qui dépasse le simple cadre algérien – qui est mise en avant par beaucoup d'officiers pour comprendre la motivation du départ de leurs hommes.

Cette période difficile pour la gendarmerie permet de mettre en exergue plusieurs traits constitutifs de son identité. Tout d'abord, la prégnance d'un légalisme fort – mais pas infaillible. Cette obéissance aux ordres donnés est d'ailleurs une des clefs de compréhension de la relation difficile qu'entretiennent l'armée et la gendarmerie au fur et à mesure du déroulement de la guerre. Ensuite, l'amoindrissement de la revendication de militarité dans la gendarmerie mobile, encouragée par les mauvaises relations entre les deux institutions. Enfin, la ductilité et la résilience des escadrons métropolitains, qui, soumis à un « train d'enfer », ont tenu – non sans difficulté – aussi longtemps que le pouvoir le demandait.

⁽²⁴⁾ *Ibid.*, p. 203.



De 1964 à janvier 1968, stationnent, à côté de la prévôté de la base de Mers el Kebir, un puis deux escadrons de gendarmerie mobile déplacés par roulement tous les 6 mois. Ces escadrons étaient équipés d'AMM8 (avec canon) ou d'AMM20 (avec une 12.7 en tourelle). La photo représente un escadron (peut-être le 4/2 Melun) avec des AMM8 au cours de la prise d'armes du 14 juillet 1965 sur la base navale de Mers el Kebir.

Source : Amicale des anciens de la base aérienne 180 de Bou Sfer. Collection général Barlier.